



Ne pas recouvrir avant le 17 juin

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Modification n°5 du PLU portant sur la zone à vocation d'activité du règlement écrit et graphique du PLU (ZONE UI)

- Réduction de la sous-zone Uii vers une sous-zone Ulb permettant les constructions à usage d'entrepôt
- Adaptation des règles de la zone UI

Par arrêté municipal en date du 9 avril 2013, Monsieur le Maire d'Aulnay-sous-Bois ouvre une enquête publique qui se déroulera du **Lundi 13 mai 2013 au lundi 17 juin 2013**

Le dossier d'enquête relatif à la modification n°5 du PLU d'Aulnay-sous-bois déposé au Centre Administratif situé 16 boulevard Félix Faure à Aulnay-Sous-Bois - Service de la Réglementation et de la Construction (1er étage - porte 135) sera mis à la disposition du public qui pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre d'enquête :

- les lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
- les mardi, les jeudi et samedi de 8h30 à 12h

ou les adresser à :

Mairie d'Aulnay-sous-Bois - à l'attention du Commissaire-enquêteur
Projet de modification du PLU n°5 - Centre Administratif d'Aulnay-Sous-Bois
Service Réglementation des Constructions
16, boulevard Félix-Faure
93 600 Aulnay-Sous-Bois

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la ville : www.aulnay-sous-bois.fr

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, conformément à l'article R123-9 du Code de l'Environnement.

Le commissaire enquêteur assurera des permanences au Centre Administratif situé 16 boulevard Félix Faure à Aulnay-Sous-Bois - Service de la Réglementation des Constructions (1er étage) les :

Lundi 13 mai de 9h à 12h
Samedi 18 mai de 9h à 12h
Mercredi 5 juin de 14h à 17h
Lundi 17 juin de 14h à 17h

Toute information complémentaire pourra être recueillie auprès de la Direction Habitat Urbanisme.

A l'issue de l'enquête publique, copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- au Centre Administratif situé 16 boulevard Félix Faure à Aulnay-Sous-Bois - Service de la Réglementation des Constructions (1er étage - porte 135)
- sur le site internet de la ville : www.aulnay-sous-bois.fr

Au terme de la procédure, le projet de modification sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal.